



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
29 août 2023**

23-08-76

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 29 août 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 29 août 2023 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Carl Dupras est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. États financiers au 31 décembre 2022
4. Approbation des comptes payés et à payer
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023
6. CPTAQ – Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture – Lots 2 397 871, 2 643 189 à 2 643 192
7. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour le renouvellement et le regroupement de deux autorisations (405321 et 406088)
8. Participation à l'étude régionale d'optimisation de la couverture en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
9. Prise en charge de l'entretien de la chaussée sur le tronçon de la route partagée avec la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton aux limites du chemin Sainte-Marie et du 2^e rang et rapiéçage en béton bitumineux sur une distance d'environ 230 mètres
10. Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges – 25^e anniversaire
11. Correspondance
12. Questions de l'assistance
13. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Monsieur Michel Poirier n'étant pas encore présent au moment de traiter ce point, il est reporté ultérieurement au cours de la séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

23-08-77

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2023-08-29/2023-07-31 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 126 345,94 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 84 587,12 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 42 777,12 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 7 034,61 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 148 181,67 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023

Il est proposé

23-08-78

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Monsieur Michel Poirier, CPA, de la firme d'experts-comptables Poirier & Associés, dépose le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, en commente les points principaux et se montre disponible pour répondre aux questions des membres du conseil municipal.

Il est proposé

23-08-79

D'ADOPTER les états financiers vérifiés pour 2022, tels que présentés par la firme d'experts-comptables Poirier & Associés.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CPTAQ – DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE – LOTS 2 397 871, 2 643 189 À 2 643 192

ATTENDU QUE les habitations unifamiliales isolées sont permises dans la zone agricole-équestre lorsqu'elles sont intégrées à une exploitation agricole;

ATTENDU QUE l'acquéreur de la propriété désire exploiter un centre équestre;

ATTENDU QU'un permis de construction résidentiel ne pourra être émis que sur la démonstration de l'existence de ladite exploitation agricole;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QU'il n'y a aucun autre espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors du milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

23-08-80

D'APPUYER la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 2 397 871, 2 643 189, 2 643 190, 2 643 191 et 2 643 192 soit, pour la construction d'une résidence et pour l'exploitation d'un centre équestre.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR LE RENOUELEMENT ET LE REGROUPEMENT DE DEUX AUTORISATIONS (405321 ET 406088)

ATTENDU QUE cette demande vise le renouvellement de l'autorisation d'utilisation à des fins autre que l'agriculture par la poursuite de l'exploitation d'une sablière et de l'activité de concassage de béton et d'asphalte;

ATTENDU QUE la superficie totale d'exploitation de 2,4 hectares demeurera inchangée;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation n'a pas d'effet négatif additionnel sur le milieu agricole puisque l'usage est existant;

ATTENDU QU'il n'y a aucun autre espace approprié disponible à ces fins sur le territoire de la municipalité et hors du milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

23-08-81

D'APPUYER la demande d'autorisation à la CPTAQ pour le renouvellement et le regroupement de deux autorisations (405321 et 406088)

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PARTICIPATION À L'ÉTUDE RÉGIONALE D'OPTIMISATION DE LA COUVERTURE EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

ATTENDU QUE le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges compte 23 municipalités couvertes par 16 services de sécurité incendie et réparties dans 22 casernes;

ATTENDU QUE les exigences et les défis associés à la gestion et la prestation de services sont en constante évolution;

ATTENDU QUE par l'entremise de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, une subvention du Fonds régions et ruralité (FRR) issue de la Partie 1 - Étude de faisabilité et diagnostics (Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale) est disponible pour la réalisation d'une étude régionale d'optimisation de la couverture en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

ATTENDU QUE des crédits sont disponibles au Fonds des politiques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour couvrir les coûts non couverts par la subvention du FRR ce qui fait en sorte que le coût est nul pour la participation de la municipalité de Sainte-Marthe à cette étude;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

23-08-82

DE PARTICIPER au projet d'étude régionale d'optimisation de la couverture incendie, et ce, sans coût;

D'AUTORISER la MRC de Vaudreuil-Soulanges à déposer le projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

DE NOMMER la MRC de Vaudreuil-Soulanges organisme responsable du projet;

D'AUTORISER la MRC de Vaudreuil-Soulanges à créer un comité de pilotage;

DE NOMMER le directeur général de la municipalité, monsieur Michel Bertrand, comme représentant de notre municipalité sur le projet d'étude;

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DE LA CHAUSSÉE SUR LE TRONÇON DE LA ROUTE PARTAGÉE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON AUX LIMITES DU CHEMIN SAINTE-MARIE ET DU 2E RANG ET RAPIÉÇAGE EN BÉTON BITUMINEUX SUR UNE DISTANCE D'ENVIRON 230 MÈTRES

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton et de Sainte-Marthe ont conclu en 2020 une entente intermunicipale (document no 2020-01-02) relative à l'entretien du 2^e rang (Sainte-Justine-de-Newton) /chemin Sainte-Marie (Sainte-Marthe) afin de répartir notamment les coûts d'entretien d'approximativement 750 mètres de route sur le chemin Sainte-Marie, le tout conformément à la *Loi sur les compétences municipales* ;

ATTENDU QUE selon cette entente, la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton assume la gestion dudit tronçon de route et l'essentiel des divers travaux d'entretien avant d'en répartir les coûts à la municipalité de Sainte-Marthe;

ATTENDU QUE par l'entremise des administrations municipales respectives des deux municipalités, au début du présent mois, il a été convenu que pour le reste de l'année 2023 et jusqu'à ce que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton nous indique son intention de reprendre l'entière gestion dudit tronçon de route, la municipalité de Sainte-Marthe prendrait la responsabilité d'effectuer les suivis et les différents travaux d'entretien nécessaire sur la chaussée et ses accotements;

ATTENDU QU'un rapiéçage en béton bitumineux est nécessaire sur une distance d'environ 230 mètres;

ATTENDU QUE les travaux de rapiéçage mécanisé en béton bitumineux prévus sur notre territoire n'étant pas encore réalisés, il serait encore temps d'ajouter, sur une facture distincte, le rapiéçage de ces 230 mètres de distance, sur deux voies;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

23-08-83

D'ACCEPTER la responsabilité des travaux sur la chaussée et les accotements par la municipalité de Sainte-Marthe sur le tronçon faisant l'objet de l'entente intermunicipale mentionnée en préambule de la présente résolution;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

QUE les coûts des interventions diverses et travaux relativement à la chaussée et les accotements continuent à être partagés avec la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton selon les mêmes modalités prévues à l'entente intermunicipale de 2020 (document no 2020-01-02);

D'AUTORISER les travaux de rapiéçage mécanisé en béton bitumineux sur la distance d'environ 230 mètres du tronçon faisant partie de ladite entente intermunicipale et dont le coût total devrait avoisiner les 65 000 \$, taxes en sus, à être partagé avec la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES – 25E ANNIVERSAIRE

Déclaration de conflit d'intérêts

Monsieur le conseiller Sébastien Legros déclare son conflit d'intérêts pour le point suivant de l'ordre du jour puisqu'il est à l'emploi de la Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges. Il se retire de la présente séance à 20 h 27.

ATTENDU QUE la Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges célèbre son 25^e anniversaire de création cette année;

ATTENDU QU'un événement est organisé le 3 novembre prochain pour souligner cet anniversaire;

ATTENDU QUE les partenaires de la Corporation, dont les municipalités, sont invités à y prendre part;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

D'AUTORISER la participation de deux représentants de la municipalité, au coût de 50 \$ chacun, pour un total de 100 \$.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

Réintégration à la séance

Monsieur le conseiller Sébastien Legros réintègre la séance à 20 h 29.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résument et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question

23-08-84



No de résolution
ou annotation

23-08-85

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 31,

Il est proposé

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
Directeur général